

PLAISIA (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Villa Plaesiaci, Plasiacum, Plasiascum, Plaisy, Plésya, Plésia.

Le village est situé dans une vallée que bordent deux montagnes se dirigeant du nord au sud. La montagne à l'ouest est couverte de buis et de broussailles, et celle à l'est d'une belle forêt.

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton, perception, bureau de poste et paroisse d'Orgelet ; à 3 km d'Orgelet et 22 km de Lons-le-Saunier. Altitude 515 m.

Le territoire est limité au nord par Mérona, au sud par Onoz et Ecrilles, à l'est par Largillay, la Tour-du-Meix et le Bourget et à l'ouest par Ecrilles et Orgelet. Le hameau de Merlue fait partie de la commune. La commune d'Ecrilles a été réunie à celle de Plaisia le 11 septembre 1822 et en a été séparée le 24 juin 1840.

Il est traversé par l'ancienne et la nouvelle route d'Orgelet à Saint-Claude ; par la route départementale n° 21, d'Orgelet au Pont-de-Poitte ; par les chemins vicinaux tirant à Mérona, à Ainthod, et d'Orgelet à Onoz ; par la Valouse et un canal de dérivation de cette rivière ; par les ruisseaux du Moulin Taillard ou des Tanneries, celui du Chanois, le Bief d'Enfer et le bief du Marais ou de Merlue.

Les maisons sont groupées, très mal bâties en pierre et assez généralement couvertes en chaume.

Population : en 1790 : 240 habitants ; en 1846, 260 ; en 1851, 235, dont 119 hommes et 116 femmes ; 58 maisons, savoir : 53 à Plaisia et 5 à Merlue ; 58 ménages. En 2002 : 119 habitants.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1640. Vocabulaire : Saint Étienne.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée avant aux Archives départementales où Plaisia a reçu les cotes 5 E 442/2 à /4. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 6040 à 6045, 3 E 8108. Tables décennales : 3 E 1283 à 1291.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 864 et 865, 5 Mi 1281, 5 Mi 16 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1827 : 530 Ha 68 a divisés en 1745 parcelles que possèdent 189 propriétaires, dont 117 forains ; 220 Ha en terres labourables, 141 Ha en pâtures, 120 Ha en bois-taillis, 31 Ha en prés, 3 Ha 52 a en friches, 2 Ha 72 a en murgers, 1 Ha 74 a en sol et aisances des bâtiments.

Le sol, partie en plaine et partie montagneux, est fertile et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, peu de foin et de navette et des fourrages artificiels.



On exporte la moitié de la récolte des céréales et on importe tout le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des chevaux, des mulets, quelques chèvres, des moutons, des lapins et des volailles. 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire d'excellentes sablières dont les produits s'exportent jusqu'à Lons-le-Saunier ; des carrières de pierre ordinaire, à bâtir et de taille de bonne qualité, et de la pierre à chaux.

Il y a un chalet dans lequel on fabrique annuellement 4.000 kilogrammes de fromages façon Gruyère.

Usines de Merlue : elles consistent :

1° en un moulin construit sur le canal de l'Étang et composé de trois paires de meules, dites à l'anglaise, mues par une roue hydraulique de 7 m de diamètre ; d'un tamis, de cylindres dits infernaux pour épurer la farine, de ventilateurs et de cribles rotatifs pour épurer les blés ; 2° en un autre moulin à deux tournants avec battoir à blé et vannoir ; 3° en une ribe à chanvre, mue par une roue hydraulique ; 4° enfin en une scierie à une lame de scie.

Biens communaux : une église avec un cimetière à l'entour ; une ancienne église ruinée, au sommet de la montagne du Chanois ; une maison commune, construite en 1840, pour servir de presbytère et qui renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 23 filles ; une fontaine avec lavoir et abreuvoir ; un réservoir d'eau ; une place publique et 199 Ha 48 a de friches, pâtures, bois et terres.

Bois communaux : 61 Ha 55 a ; coupe annuelle 2 Ha 22 a.

NOTICE HISTORIQUE

Orgelet était, à l'époque romaine, un point central où venaient converger toutes les routes qui reliaient les différentes villes de la Séquanie à Mauriana, Antre, Genève et l'Italie. Les ingénieurs chargés d'ouvrir une communication entre cette ville et le haut Jura eurent d'énormes difficultés à vaincre ; mais le génie de Rome sut triompher de tous les obstacles.

La montagne qui sépare Orgelet de la Tour-du-Meix fut coupée à Plaisia sur une longueur de deux cents mètres et sur une hauteur moyenne de quinze mètres. Cette ouverture forma ce qu'on appelle aujourd'hui le *Défilé des Roches*. On reconnaît encore la place où furent jetés les matériaux provenant de ce percement. Le rocher qui sépare la Tour-du-Meix de la rivière d'Ain fut percé par un défilé encore plus gigantesque que le précédent pour aboutir à un pont qu'on nomma le *Pont de la Pyle*. Nous ignorons pourquoi l'on chercha plus tard d'autres directions par Garde-Chemin, le Bourget et même par Bellecin. A la *Vie de la Pierre*, et à la *Crevasse* sur Plaisia, on trouve des fondations d'anciens bâtiments et des fragments d'outils tranchants très informes ; d'autres débris de constructions se rencontrent fréquemment aux *Chambrettes*.

Ce village est par trop rapproché d'Orgelet pour ne pas avoir conservé des traces de paganisme. La *Pierre Luysièrè* était évidemment un monument druidique. Le nom même de Plaisia, *Plasiacum*, semble rappeler le culte de Cybèle, souvent surnommée *Placia*. L'antique église de Saint-Étienne, bâtie au sommet de la montagne du Chanois, remontait, ainsi que l'indique son vocable, aux premiers temps du christianisme dans cette contrée. Cette église et le village tout entier appartenaient, depuis une époque très reculée, à l'abbaye de Château-Chalon, qui s'en fit confirmer la possession, en 1165, par l'empereur Frédéric-Barberousse.

Seigneurie : Plaisia formait une seigneurie particulière où l'abbesse de Château-Chalon avait la justice haute, moyenne et basse, qu'elle faisait exercer par un bailli ou grand-juge, un châtelain, un procureur et un sergent. L'exécution des coupables condamnés à mort était seule réservée aux officiers d'Orgelet. La

prison et le carcan étaient dans le four banal. Les audiences se tenaient sur la place publique. L'abbesse avait les langues de toutes les grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie, les épaves, les lods à raison du douzième du prix, le patronage de l'église, la dîme sur Plaisia, Mérona et Marnézia. Les sujets étaient taillables et exploitables à volonté ; ils ne pouvaient quitter le village pour aller résider ailleurs qu'en abandonnant tous les biens qu'ils y possédaient, et ne pouvaient vendre leurs propriétés qu'entre eux. Aucune parcelle du territoire ne pouvait être possédée par des non-résidents. Chaque ménage devait un cens de cinq sols estevenants pour l'usage du four et du bois de la Côte. Pour être reçu habitant, il fallait payer à l'abbesse un droit d'entrage de trente francs. Par une charte de l'an 1232, Étienne II de Bourgogne avait renoncé, en faveur de l'abbaye de Château-Chalon, à tous ses droits sur Plaisia.



Entre le Grand-Étang d'Orgelet, la Tour-du-Meix, Crance et Ecrilles, s'étendait un vaste terrain dont les habitants d'Orgelet prétendaient jouir au préjudice de ceux de Plaisia. Des querelles s'élevaient chaque jour à ce sujet. L'abbesse, Jeanne de Clairvaux, porta ses plaintes à Jean de Chalon-Auxerre I^{er}. Michel de Gigny, ancien bailli de ce prince, Hugues de Salins, chevalier, Nicolas d'Orgelet, curé de Charchilla, et les conseillers de l'abbesse, se rendirent sur les lieux contentieux et proposèrent un arbitrage qui fut accepté. Par une sentence rendue au mois d'août 1301 par Jean de Gigny, bailli du comte d'Auxerre, Guillaume de Marigna, seigneur de Véria, chevalier, Girard de Dole, dit Pardessus, châtelain de Rochefort, et Amédée de Montaigu, professeur en droit, le territoire contesté fut attribué à l'abbesse et à ses gens, mais à la condition que tout ce qui resterait sans culture pendant un an et un jour pourrait être ensemencé par les habitants d'Orgelet, à charge de payer la dîme et les tâches à l'abbesse, et que le prince ne pourrait empêcher cette dernière de lever des tailles à volonté sur les sujets du monastère.

Une révolution éclata deux ans après. Les habitants demandaient à grands cris leur affranchissement et allaient en masse à Orgelet reconnaître Jean de Chalon-Auxerre pour leur seigneur.

Nous ignorons quels moyens employa l'abbesse pour les soumettre. Nous voyons seulement que, par un acte dressé par Pierre de Montbéliard, notaire juré de la cour de Besançon, en présence d'Humbert dit Ramace, curé de Plaisia, du curé de Saint-Lamain et de plusieurs autres témoins, au mois d'août, tous les chefs de famille, au nombre de vingt-quatre, déclarèrent qu'ils reconnaîtraient désormais Jeanne de Clairvaux et les abbesses qui lui succéderaient comme leurs dames souveraines ; qu'ils seraient taillables et exploitables à volonté, et qu'ils ne pourraient s'avouer à aucun autre seigneur sous peine de confiscation de tous leurs biens.

Maison seigneuriale : elle était située au pied de la montagne que couronnait l'église Saint-Étienne et avait dans ses dépendances un bois de haute futaie de quarante journaux. Avant les guerres de Louis XI, cette maison était ordinairement habitée par quatre ou cinq religieuses de l'abbaye de Château-Chalon. Elle fut entretenue ensuite comme simple bâtiment de ferme. Une visite faite par les officiers de l'abbaye, en 1738, contient la description d'un grand nombre de chambres, de jardins en terrasses, d'un portail et d'un bel escalier en pierre.

Église : Saint-Étienne était isolée au sommet d'une montagne et d'un accès assez difficile. On ignore à quelle époque elle fut détruite. Il en fut reconstruit une autre à l'extrémité occidentale du village, qui était, au XVI^e siècle, le centre d'une paroisse composée de Plaisia, Mérona et Marnézia. Une transaction passée le 28 mars 1559 entre l'abbesse Catherine de Rye, Pierre Grozon, vicaire de Pierre Lombard, curé, et les paroissiens, régla d'une manière définitive la quotité des droits curiaux, de la dîme et de la marguillerie.

L'édifice actuel, dédié à saint Étienne, se compose d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire rectangulaire, d'une chapelle à droite de la nef et d'une sacristie. Au-dessus de la façade principale, s'élevait un frontispice percé de deux arcatures où étaient suspendues les cloches. Contre les murs de la nef règnent des bancs en maçonnerie, et de chaque côté de la porte d'entrée étaient des pupitres en pierre de taille, engagés dans les murs. On remarque dans l'église plusieurs tombes des seigneurs de Mérona et de différents prêtres de la paroisse.

Évènements divers : Plaisia ayant subi les mêmes calamités qu'Orgelet, on peut consulter l'article publié sur cette ville.



Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura. La route des communes du Jura, année 2002.